

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2011**

**Séance du 22 avril 2011**

CG 11/3<sup>ème</sup>/BP-VI-03

**« AVENIR ENTREPRISE »**

—  
Mise en place fin 2007, la politique « Avenir Entreprise » nous a permis de prendre en compte la nouvelle donne liée aux lois de décentralisation, mais aussi de mieux répondre aux besoins des entreprises, en cohérence avec les dispositifs d'aides du Conseil Régional.

Ces aides, plus souples, s'adressent aux acteurs du développement économique qu'ils soient publics (collectivités locales) ou privés (entreprises de production ou de services aux entreprises). Elles peuvent concerner des investissements **immobiliers**, des investissements **immatériels** (réalisation d'études ou de programmes, de recherche et développement) ainsi que des investissements **matériels** (achat de matériels liés à la production).

Je vous rappelle que cette politique confiée à l'Agence de Développement Économique, s'est voulue, dès le départ, cohérente avec celle du Conseil Régional Midi-Pyrénées. Nous avons d'ailleurs signé avec lui une convention d'application du Schéma Régional de Développement Économique (S.R.D.E.).

Cette convention pose le principe d'accorder nos aides en prenant en compte les projets de développement de l'entreprise pour les trois années à venir. L'objectif est d'apporter un soutien plus global aux problématiques de l'entreprise mais aussi de **mieux cibler nos aides en fonction des stratégies de l'entreprise et de l'impact du projet pour le territoire** (en matière de création d'emplois notamment).

Il faut noter qu'en fin d'année 2010, le Conseil Régional a souhaité engager une large concertation afin de préparer son nouveau « Schéma Régional de Développement Économique 2011-2016 ». Cette concertation, au cours de laquelle les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs économiques de Midi-Pyrénées ont participé, doit permettre d'adapter les politiques économiques aux nouveaux enjeux issus de la réforme des collectivités locales et de la crise économique.

Une réunion de concertation dédiée au Tarn-et-Garonne a d'ailleurs eu lieu le 29 novembre 2010, dans les locaux du Conseil Général. Elle a permis d'associer plus de 130 participants : élus, chefs d'entreprises et acteurs du monde économique. Lors de cette rencontre, différentes propositions ont été définies (avances remboursables, éco-conditionnalité des aides...) . Elles sont à l'étude et feront, prochainement, l'objet d'une restitution finale à l'Hôtel de Région, lors des «Assises Régionales».

Bien entendu, le Département de Tarn-et-Garonne prendra part à ces travaux avec l'objectif de poursuivre notre implication en faveur de l'économie et de l'emploi mais aussi dans le but de pérenniser les dispositifs départementaux existants (Agence de Développement Économique, «Avenir Entreprise», Novalia82...).

Ce rapport présente le bilan du dispositif «Avenir Entreprise» pour l'année 2010, les perspectives pour 2011, ainsi que les propositions budgétaires qui y sont associées.

## **I - BILAN 2010 :**

Malgré une année 2010 marquée par un contexte économique difficile, les entreprises ont continué à investir en mobilisant davantage le recours aux aides publiques régionales et départementales.

Ce mouvement s'est traduit en Tarn-et-Garonne par une sollicitation accrue du dispositif «Avenir Entreprise». Au total, le comité technique «Avenir Entreprise», mis en place pour examiner les demandes et émettre un avis sur le financement de projet, s'est réuni à trois reprises le 18 mars, le 1er juillet et le 14 octobre 2010.

Je vous rappelle que ce comité, présidé par le Président de la sixième commission, regroupe 7 conseillers généraux, un conseiller régional, le directeur départemental de la Banque de France, des représentants de l'Etat et des chambres consulaires.

En 2010, ce sont **46 dossiers, dont 21 projets d'entreprises, qui ont reçu un avis favorable** de la part de ce comité. Vous en trouverez ci-dessous le détail.

### **A) Aides attribuées aux projets des entreprises :**

Je vous rappelle qu'il s'agit ici d'intervenir sur des projets d'entreprises qui s'inscrivent sur la durée (3 ans). Ce dispositif recoupe quatre lignes budgétaires :

– pour les projets **immobiliers**, deux lignes budgétaires sont prévues : les lignes 20426-93 (lorsque le projet est porté par une entreprise ou une société d'investissements) et 2041415-93 (lorsque le projet est porté par une commune ou intercommunalité ; on parle d'atelier relais),



- la ligne 20426-93, subvention aux entreprises pour du **matériel**,
- la ligne 204251-93, subvention aux entreprises pour des **études** ou de la Recherche et Développement.

Ces lignes sont utilisées ou non en fonction de la nature du projet de l'entreprise. Il peut n'y avoir qu'une seule ligne budgétaire sollicitée (par exemple, si le projet de l'entreprise concerne uniquement de l'immobilier).

Je vous précise qu'il peut aussi y avoir plusieurs lignes sollicitées (dans le cas où le projet de l'entreprise prévoit à la fois la construction d'un bâtiment, l'acquisition d'une machine...).

Afin de faciliter la compréhension de ces dossiers, vous trouverez, ci-dessous, un tableau récapitulatif des différents projets d'entreprises qui ont reçu un avis favorable de la part du comité technique « Avenir Entreprise ».

Comme vous pourrez le constater, les entreprises nous présentent des projets de taille et d'envergure très diverses. Il faut aussi noter que, compte tenu de la collaboration étroite mise en place avec la Région, le montant de l'aide départementale est variable et qu'il n'atteint le plafond maximum, que dans le cas où les investissements réalisés par l'entreprise sont très importants.

**Au total, l'ensemble de ces 21 projets permettra de créer ou de maintenir 946 emplois sur les trois prochaines années.**

Je vous précise qu'au titre de 2010, la Commission Permanente a examiné la totalité de ces dossiers.

Entreprise	Localisation	Coût du projet Hors Taxes	Subvention au titre de l'immobilier		Subvention au titre du matériel	Subvention au titre de l'immatériel	Total de la Subvention
			20426-93 Entreprises	2041415-93 Communes			
Lignes budgétaires					20426-93	204251-93	
Campourcy	Castelsarrasin	164 600 €	14 800 €		2 427 €		17 27 €
Micouleau	Beaumont de Lomagne	205 855 €	5 208 €		7 308 €		12 516 €
Monforte	Bressols	217 335 €			5 911 €		5 911 €
Moissac Export Fruits	Castelsarrasin	831 513 €	93 468 €		10 146 €		103 614 €
Ateca (Cobis)	Montauban	90 272 €				3 007 €	3 007 €
Ateca (Bielle)	Montauban	808 414 €				5 000 €	5 000 €
Poult (Oléovision)	Montauban	20 872 €				6 261 €	6 261 €

Entreprise	Localisation	Coût du projet Hors Taxes	Subvention au titre de l'immobilier	Subvention au titre du matériel	Subvention au titre de l'immatériel	Total de la Subvention	
Affut	Canals	461 318 €	8 016 €			8 016 €	
Farella	Montauban	2 194 561 €	48 438 €	25 000 €		73 438 €	
Europrint	Montech	121 889 €	4 245 €			4 245 €	
Juguera	Montauban	92 378 €		3 284 €		3 284 €	
Pouzols	Saint-Antonin	105 000 €		20 000 €		20 000 €	
ARS Gravure	Monclar de Quercy	18 644 €		1 043 €		1 043 €	
LGR	Castelsarrasin	2 993 745 €	70 618 €	25 000 €		95 618 €	
Embalbois	Moissac	350 000 €		15 000 €		15 000 €	
Banzo	Moissac	233 800 €		12 000 €		12 000 €	
Cancel Fruits	Montesquieu	577 700 €	32 580 €			32 580 €	
Delrieu	Castelsarrasin	3 275 564 €	80 000 €			80 000 €	
Heli Maintenance Industries	Montauban	64 790 €	10 798 €			10 798 €	
Essenciagua	Laguepie	226 290 €	16 454 €			16 454 €	
Futurol	Golfech	2 128 131 €	25 000 €	25 000 €		50 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>15 182 671 €</b>	<b>409 625 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>132 119 €</b>	<b>14 268 €</b>	<b>576 012 €</b>

### **B) Aides immobilières aux activités commerciales :**

Courant 2010, le comité « Avenir Entreprise » a examiné 8 dossiers de ce type. Chacun de ces dossiers a ensuite été présenté et approuvé par la Commission Permanente.

#### **En direction des communes :**

Ces interventions, dont la finalité est de permettre le maintien ou la création de commerces de première nécessité dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants, permettent de compléter les aides de l'État (FISAC) et de l'Europe. Le montant maximum de l'aide est ici de 15 000 €.

En 2010, 2 projets communaux ont été soutenus grâce à cette politique. Il s'agit des projets d'aménagement d'une boulangerie à Meauzac et de travaux dans une boucherie à Malause. Ces 2 projets se sont vu attribuer par la Commission Permanente une aide globale de 24 871 €.



## **En direction des entreprises commerciales :**

Ces aides consistent à soutenir les commerces de première nécessité dans les communes de moins de 2000 habitants lorsque les commerçants engagent des travaux de modernisation. Le montant maximum de l'aide du Département est ici de 10 000 €.

En 2010, la Commission Permanente du Conseil Général a soutenu dans ce cadre 6 projets pour un montant de 39 943 €. Ces projets sont situés sur les communes de Montaigu-de-Quercy, Auvillar, Montbeton, Puylaroque, Malause et Bourret.

### **C) Aides à l'aménagement de zones d'activités.**

Cette politique, adoptée par l'Assemblée Départementale, le 27 juin 2005, est destinée à appuyer la création ou l'aménagement de zones d'activités (Z.A) afin de permettre l'installation d'entreprises.

En 2010, **8 dossiers** ont été présentés lors des commissions permanentes :

- la Z.A "Les Pradasses" de Villebrumier,
- la Z.A de Mansonville (dossier porté par la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn- et- Garonnaise),
- la Z.A de Prouxet (dossier porté par la Communauté de Communes des Deux Rives),
- la Z.A de Bourret (dossier porté par la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne),
- la Z.A de Cabarrot (dossier porté par la Communauté de Communes des Deux Rives),
- la Z.A "Les Barthes" de Verdun sur Garonne,
  
- la Z.A "La Molère II" (dossier porté par la Communauté de Communes des Deux Rives),
- la Z.A "Les Palanques » de Bessens.

Ces projets génèrent un volume d'investissements de 4 086 605 € correspondant à l'aménagement de plus de 25 hectares de terrains en zones d'activités. Au total, la subvention du Conseil Général sur ces projets représente un engagement financier de 509 351 € en annuités

### **D) Appel à Projets Midi-Pyrénées Numérique**

Cette politique lancée en 2006, en partenariat avec la Région Midi-Pyrénées avait pour objectif d'assurer l'attractivité du territoire en assurant la couverture en haut débit des zones blanches de l'ADSL. Ce dispositif, qui a pris fin le 30 juin 2010, nous a permis d'assurer un équipement équilibré entre les habitants des secteurs urbains et ceux des secteurs ruraux.

En 2010, le montant des subventions départementales s'élève à 39 025 €. Je vous rappelle que notre aide est venue compléter celle de la Région et de l'Europe. Ainsi chaque projet a-t-il pu bénéficier d'un taux de subvention de 80 %.

Au final, ce dispositif a représenté un investissement total de 1,25 million d'euros financé par le Conseil Général de Tarn-et-Garonne à hauteur de 250 000 €. Il a permis, en un peu plus de 3 ans, de couvrir près de 2 500 foyers en haut débit, essentiellement grâce à la technologie Wifi/Wimax.

Plus de 60 communes sur les 195 que compte le département ont pu bénéficier de cet appel à projets : Albefeuille-Lagarde, Angeville, Asques, Auvillar, Beaumont-de-Lomagne, Beaupuy, Belbèse, Bessens, Bouloc, Bourg-de-Visa, Bourret, Brassac, Bruniquel, Campsas, Castelferrus, Castelsarrasin, Castelmayran, Castera-Bouzet, Caumont, Comberouger, Cordes-Tolosannes, Couture, Cumont, Esparsac, Espinas, Fajolles, Fauroux, Feneyrols, Garganvillar, Gasques, Glatens, La-Salvetat-Belmontet, Labastide-St-Pierre, Lacapelle-Livron, Lafitte, Lamothe-Cumont, Lauzerte, Les Barthes, Loze, Mas-Grenier, Miramont de Quercy, Moissac, Montain, Montbarla, Montesquieu, Montjoi, Mouillac, Négrepelisse, Perville, Puygaillard de Quercy, Reyniès, Saint-Amans-du-Pech, Saint-Nazaire-de-Valentane, Saint-Beauzeil, Saint-Michel, Savenès, Serignac, Tréjoul, Valeilles, Varennes et Vigueron.

### **E) Crédits d'action économique**

Cette politique consiste à accompagner des projets qui concernent le développement d'une filière d'entreprise et/ou des projets qui s'inscrivent dans la stratégie des chambres consulaires.

La logique est ici orientée vers le financement d'actions collectives ou d'actions de communication (organisation ou participation à des salons).

En 2010, cette politique nous a permis de soutenir les salons de l'Entreprise (2009 et 2010), Siane (2009 et 2010), Aéromart (2010), le salon du véhicule d'occasion (2009 et 2010), la Fête de la Science (2009 et 2010), le Salon des Potiers à Caylus, (2010), le Forum des Job d'été (2010), le Rallye de la Fête du Pain (2010), la journée de découverte de l'esthétique (2010), la Fête du miel (2010), la Fête du Pain (2010).

A noter qu'un certain nombre de ces dossiers avait été examiné lors du Comité « Avenir Entreprise » du 21 octobre 2009. Ceux-ci n'ont été présentés en Commission Permanente que courant 2010. Au total, ces projets ont reçu une aide de 56 475 €.

### **F) Études économiques d'analyse et de faisabilité industrielle**

Ces interventions ont pour but d'aider les établissements publics, les organismes professionnels, les collectivités et les associations, à financer des études économiques prospectives, ou analytiques, de portée générale, ou des études liées à la faisabilité technique de projets particuliers.

En 2010, 2 dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable du comité « Avenir Entreprise ». Ils concernent la Commune de Moissac pour une étude pré-opérationnelle de création de la zone d'activité « du Luc », et la Commune de Castelsarrasin pour une étude sur la ZAC de « Terre Blanche ».

Ces dossiers, examinés lors du dernier comité « Avenir Entreprise » de 2009, sont passés en Commission Permanente en 2010 pour un montant total de 50 000 €.

## **II. AUTRES INTERVENTIONS**

Au-delà du Contrat « Avenir Entreprise » proprement dit, le Conseil Général intervient également :

- en partenariat avec l'Incubateur Midi-Pyrénées, le pôle Agrimip et à l'Association Hélimaintenance,
- en participation aux pôles de compétitivité dans le cadre de la Recherche et du Développement,
- en adhésion à l'association Aerospace Valley,
- en appui à la plate-forme d'initiative locale M.T.G.I. (Montauban Tarn-et-Garonne Initiative).

### **a) Participation à l'Incubateur Midi-Pyrénées, au pôle Agrimip, à l'association Hélimaintenance**

L'Incubateur Midi-Pyrénées a été mis en place dans le cadre de la loi du 2 juillet 1999 sur l'innovation. Il a pour objectif de faciliter la création d'entreprises innovantes par des porteurs de projets issus de la recherche. Notre Département a été l'un des premiers à apporter son concours au fonctionnement de cette structure qui a permis de soutenir des projets très emblématiques pour le Tarn-et-Garonne (Prooftag, Nutritis, 31 Degrés...).

Le pôle Agrimip Innovation, auquel nous participons aussi depuis son lancement en 2007, facilite le montage de projets de recherche et développement issus des entreprises du secteur agro-alimentaire. Au fil du temps, il nous a permis de nouer un lien avec les entreprises de cette importante filière départementale. Il a, en particulier, permis de faire naître dans le département les projets Geowine, Fos de Fruit, ou encore Absoger.

L'association Hélimaintenance a pour objet de structurer le projet Hélimaintenance (labellisé par Aerospace Valley le 27 Juin 2006) et en définir une stratégie de mise en œuvre opérationnelle, dans le cadre d'une promotion globale de l'activité de maintenance des hélicoptères sur le territoire de Tarn-et-Garonne.

Pour 2011, je vous propose de continuer à soutenir l'Incubateur à hauteur de 25 000 €, le pôle Agrimip à hauteur de 20 000 € et l'association Hélimaintenance à hauteur de 10 000 € et ratifier des crédits de paiement de 55 000 € au chapitre 656831, sous-fonction 91.

## **b) Subventions aux programmes de Recherche et Développement des Pôles de Compétitivité**

Lors de notre DM1 du 23 juin 2008, nous avons approuvé deux subventions afin de participer au financement des projets de Recherche et Développement labellisés par les pôles de compétitivité. Il s'agit des projets :

- GEOWINE, dans lequel nous participons à hauteur de 60 000 € sur 3 ans ;
- HELIMAINTEANCE (Recherche et Développement), à hauteur de 127 171 € sur 3 ans.

Pour 2011, je vous propose de ratifier un crédit de 94 890 € sur la ligne 656 837-91 (42 390 € pour Hélimaintenance, 52 500 € pour Geowine) afin de poursuivre notre soutien à ces opérations.

## **c) Adhésion à l'association "Aerospace Valley"**

Le pôle de compétitivité régional regroupe plus de 500 entreprises du secteur aéronautique. Il permet le montage de projets de Recherche et Développement entre ces entreprises et les centres de recherches toulousains.

En Tarn-et-Garonne, la naissance de ce pôle a été l'occasion de nouer un lien fort avec les 38 entreprises aéronautiques de notre département à travers la création de la cellule aéronautique. Il faut noter que, là encore, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne fait partie des membres fondateurs de ce pôle de compétitivité.

Pour 2011, je vous propose de ratifier un crédit de 2 500 € sur la ligne 6281-91 afin de poursuivre notre soutien à cette association.

## **d) Plate-forme d'initiative locale Montauban Tarn-et-Garonne Initiative**

Créée en 1993, la plate-forme locale d'initiative « Montauban Tarn-et-Garonne Initiative » a pour mission d'accompagner les porteurs de projets de création, ou de reprise d'entreprises dans le département, par l'octroi de prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt, destinés à augmenter le volume de leurs apports personnels.

Ces prêts, d'une durée de 24 à 36 mois, avec un différé de six mois, dont le montant varie généralement entre 2 000 € et 12 000 €, viennent accroître les fonds propres de la jeune entreprise lui permettant, ainsi, un meilleur accès aux prêts bancaires et une plus grande sécurité financière.

Le Conseil Général participe à cette plate-forme aux côtés d'autres partenaires publics et privés (Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, Castelsarrasin, Conseil Régional, Caisse des Dépôts, Caisse d'Epargne, groupe Malakoff, Crédit Agricole...).

En 2010, 36 prêts d'honneur ont été accordés pour un montant global de 262 908 € (soit un montant de prêt moyen égal à 7 303 €). Ces prêts ont permis de lever 2 875 000 € de prêts bancaires et de créer ou maintenir une cinquantaine d'emplois sur le territoire. Ces résultats sont en hausse par rapport à 2009 où seuls 31 prêts avaient été octroyés, pour un montant global de 145 800 €, soit un prêt moyen de 4 703 €.

Depuis sa création, la plate-forme d'initiative locale MTGI a ainsi accordé 416 prêts d'honneur pour un montant global de 2 157 000 €.

Malgré ces bons résultats, il faut souligner que 2010 a été une année charnière pour MTGI. En effet, l'exercice comptable va se clôturer sur une perte de fonctionnement de l'ordre de 15 000 €.

Ce déficit est lié au fait que, suite à la dissolution de l'association Sud Emergence (association de gestion de la pépinière de la ville de Montauban), MTGI a dû se doter de son propre personnel. Si rien n'est fait pour stabiliser le budget de fonctionnement de l'association MTGI, le risque de voir s'installer un déficit chronique est grand. Afin d'éviter que cette situation ne perdure, il est prévu de réaliser un audit de la plate-forme d'initiative locale avec l'aide du réseau France Initiative.

Audit que je vous proposerai d'examiner le moment venu.

Pour l'heure, compte-tenu de l'utilité de cette association pour les créateurs d'entreprises et afin d'éviter de la déstabiliser plus avant, je vous propose de maintenir notre subvention en l'état à hauteur de 17 100 €.

### **III . PROPOSITIONS POUR L'ANNEE 2011**

Je vous invite, au titre de l'année 2011 à adopter les autorisations de programme et à ratifier les crédits de paiements tels que présentés (qui tient compte des dossiers en cours et des nouvelles politiques du Conseil Général).



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan 2010 du dispositif « Avenir entreprise » ;
- Décide, au titre de 2011, de poursuivre son soutien financier au profit de :
  - + Partenariats :
    - Incubateur Midi-Pyrénées..... 25 000 €
    - Pôle Agrimip..... 20 000 €
    - Association Hélimaintenance..... 10 000 €
  - + Participation aux pôles de compétitivité : subventions aux projets de recherche et développement suivants (en application des seuls engagements qui avaient été pris sur une durée globale de 3 ans) :
    - Géowine..... 52 500 €
    - Hélimaintenance..... 42 390 €
  - + Adhésion à l'association « Aérospace Valley »..... 2 500 €
  - + Appui à la plate-forme d'initiative locale MTGI (Montauban Tarn-et-Garonne Initiative) :
    - Prend acte de la réalisation prochaine d'un audit de cette plate-forme avec l'aide du réseau France Initiative afin de rechercher des solutions à la résorption du déficit de MTGI ;
    - Afin de ne pas aggraver la situation de MTGI, vote le principe du maintien de la subvention départementale à hauteur de 17 100 €, dont le vote des crédits n'interviendra qu'au vu des résultats de l'audit en cours qui sera présenté à l'Assemblée départementale ;
    - Adopte, au titre de l'année 2011, les autorisations de programme et autorisations d'engagement et ratifie les crédits de paiement ci-après (dossiers en cours et nouvelles politiques) :

Imputations Budgétaires	Libellé	Autorisation d'engagement à approuver	Echéancier des Crédits de Paiement		
FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE					
Investissement			2011	2012	2013
<b>20426-93</b> <b>Fies</b>	subventions aux sociétés d'investissements, aux entreprises pour de l'immobilier	Ap antérieures  AP 2011 <b>400 000 €</b>	252 664 €  100 000 € ----- 352 664 €	159 625 €  200 000 € ----- 359 625 €	50 000 €  100 000 € ----- 150 000 €
<b>20426-93</b> <b>Eipe</b>	subvention aux entreprises pour du matériel	Ap antérieures  AP 2011 <b>200 000 €</b>	122 119 €  100 000 € ----- 222 119 €	75 000 €  100 000 € ----- 175 000 €	
<b>204251-93</b> <b>Fiea</b>	subvention aux entreprises pour de l'immatériel	AP 2011 <b>40 000 €</b>	20 000 €	20 000 €	
<b>20425- 93</b> <b>Aiac</b>	AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES Subventions aux tiers	AP 2011 <b>60 000 €</b>	30 000 €	30 000 €	
<b>2041414- 93</b> <b>Fiec</b>	AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES  Subventions aux communes	Ap antérieures  AP 2011 <b>45 000 €</b>	9 871 €  25 000 € ----- 34 871 €	20 000 €  20 000 € ----- 20 000 €	
<b>2041465 - 68</b> <b>odbi</b>	Liaisons Haut débit	Ap antérieures  AP 2011 <b>0 €</b>	14 025 €  0 ----- 14 025 €		
<b>fonctionnement</b>					
<b>656 831-91</b>	<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b> Incubateur Agrimip Helimaintenance	AE 2011 <b>25 000 €</b> <b>20 000 €</b> <b>10 000 €</b>	55 000 €		
<b>6281-91</b>	<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b> Pôle Aéronautique (adhésion à Aerospace Valley)	AE 2011 2 500 €	2 500 €		
<b>657 415 - 91</b> <b>miex</b>	<b>Crédits d'Action Economique</b>	Ae antérieures  AE 2011 <b>60 000 €</b>	21 929 €  30 000 € ----- 51 929 €	30 000 €  30 000 € ----- 30 000 €	
<b>656 837 - 91</b>	<b>Pôle de Compétitivité</b>  Aero Agro	Ae antérieures  AE 2011 <b>0 €</b>	42 390 52 500  0 ----- 94 890 €	60 619 32 500  0 ----- 93 119 €	

Imputations Budgétaires	Libellé	Autorisation d'engagement à approuver	Echéancier des Crédits de Paiement		
<b>6171-91</b> <b>Fief</b>	ETUDES ECONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITE INDUSTRIELLE Conseil Général (étude mobilité et déplacements en Tarn-et-Garonne)	AE 2011 <b>50 000 €</b>	30 000 €	20 000 €	
<b>657 347 - 91</b> <b>Fief</b>	ETUDES ECONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITE INDUSTRIELLE Communes	Ae antérieures AE 2011 <b>50 000 €</b>	25 000 € 15 000 € ----- 40 000 €	35 000 € ----- 35 000 €	

Adopté à l'unanimité.

Le Président,